

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane: 1 ère répartition des crédits pour 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Office Public d'Habitation « 13 Habitat » dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane, au titre de 2018, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 265 367 € pour la requalification de l'îlot dégradé E 1, soit 27 % de la dépense subventionnable plafonnée à 971 117 € TTC.
- d'approuver les mouvements d'affectation et de désaffectation comme indiqués dans l'annexe II du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Messieurs ROYER-PERREAUT, LE DISSÈS
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée